


Groupe régional SAGE

4 juin 2009

DIREN Ile-de-France



Objectifs réunion

- ✓ Bilan dernier Groupe; point sur les SAGE d'Ile de France et cohérence des politiques menées



Synthèse ateliers 18 avril 2008

Quelques clés

- Anticipation: être force de proposition (travaux SDAGE, politiques MISE...)
- Stratégie Etat par territoire
- Mobiliser les connaissances (PAC en continue)
- Mobiliser l'expertise
- Identité du groupe régional Etat
- Développement d'outils (PAC type, calendriers, liste, cdc types...)
- DIREN/AESN: apport méthodo, régl., retours exp
- Séminaires animatrices, présidents



Point SAGE

Rappel: rôle de l'Etat (circulaire)

Emergence



Consultations
périmètre, CLE

Arrêtés périmètre,
CLE

Avis périmètre
(CB et PCB)

(Evaluation
Environnementale)

Elaboration



Porter à connaissance

Accompagnement:
DCE, LEMA, expertise

Cadrage
préalable

Avis projet SAGE
(Compatibilité
SDAGE)

Organisation
enquête publique

Avis autorité
compétente

Arrêté
approbation

Comité de
bassin

Préfet pilote

MISE/DIREN/
ONEMA/AESN

Mise en oeuvre

Révision

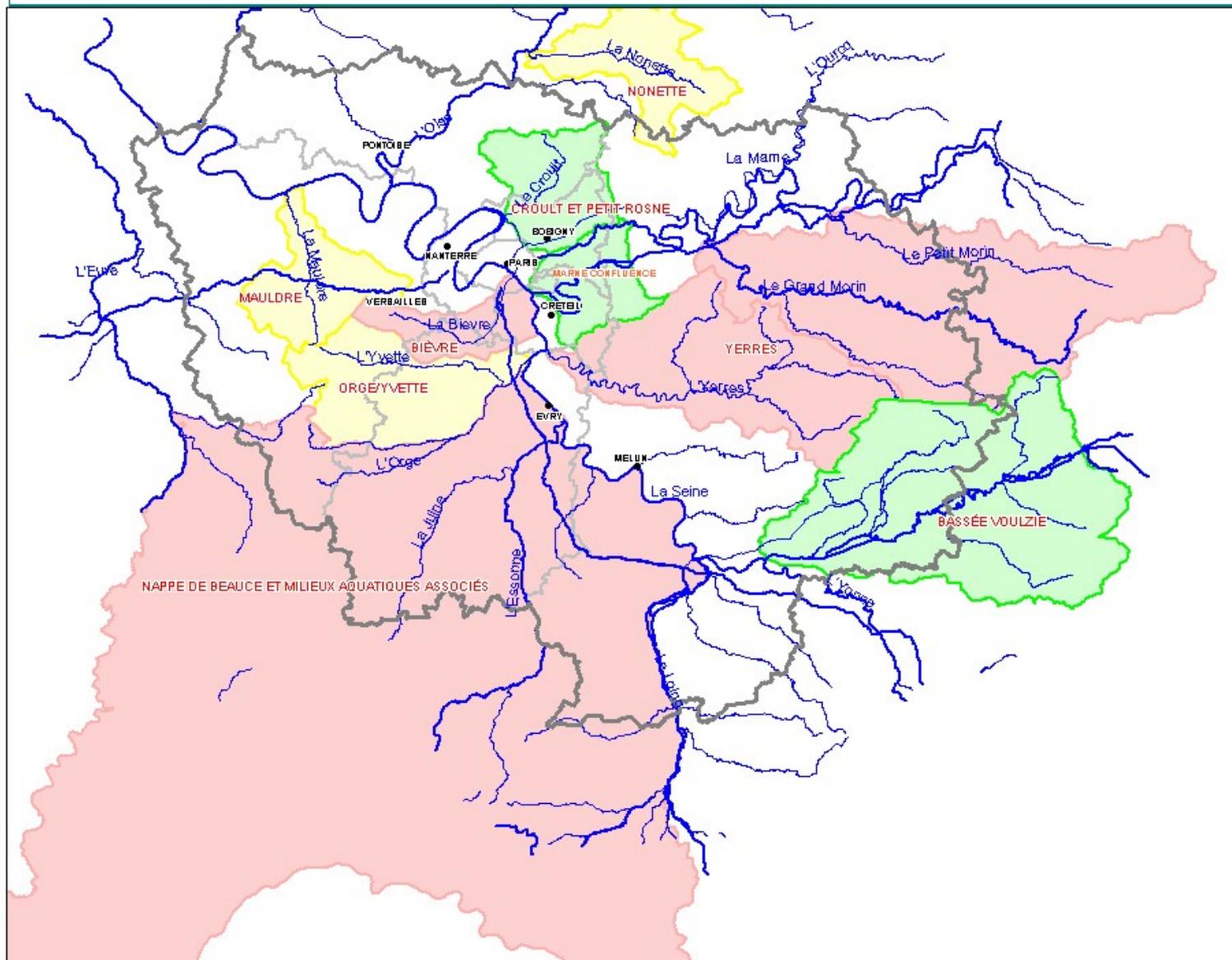
Engager révision
(courrier)

Compatibilité
avec SDAGE
révisé

Point SAGE Ile de France (1/2)

POLITIQUE TERRITORIALE DE L'EAU

Avancement et émergence des SAGE en Ile-de-France



Direction régionale
de l'Environnement
de la Région Île-de-France

Service des
milieux aquatiques



Avancement et émergence
des SAGE en Ile-de-France

Etat d'avancement des SAGE
en Ile de France

- Approuvé (3)
- En élaboration (4)
- En émergence (3)

Région et départements
d'Ile de France



Ce document est rédigé à titre informatif
il n'a pas de valeur juridique

Données : DIREN

© IGN-MEDD-2002
BD CARTHAGE®

Réalisation : mai 2009

POINT SAGE IDF (2/2)

SAGE EN COURS	AVANCEME	PERIMETRE	CLE	APPROBATION	Superficie totale (régionale)	% en IDF
Mauldre	Approuvé	19/08/1994	23/09/1994	03/01/2001	388	100%
Nonette	Approuvé	03/04/1998	03/04/1998	juin-06	408	100%
Orge/yvette	Approuvé	06/08/1997	08/06/1999	09/06/2006	940	100%
Nappe de la Beauce	Elaboration	13/01/1999	02/11/2000		9930	200%
Yerres	Elaboration	27/03/2002	26/06/2002		1039	200%
Petit et grand Morin	Elaboration	14/09/2004	14/09/2004		1838	250%
Bièvre	Elaboration	06/12/2007	19/08/2008		250	200%
Marne confluence	Instruction		2009	2015?	380	200%
Croult-Morée	Emergence		2010	2016?	376	200%
					15519	(Total IDF)

Marne aval "amont"	61%	2011
Bassée Voulzie	68%	2012
Seine Parisienne aval	72%	2013
Vaucouleurs	74%	2014

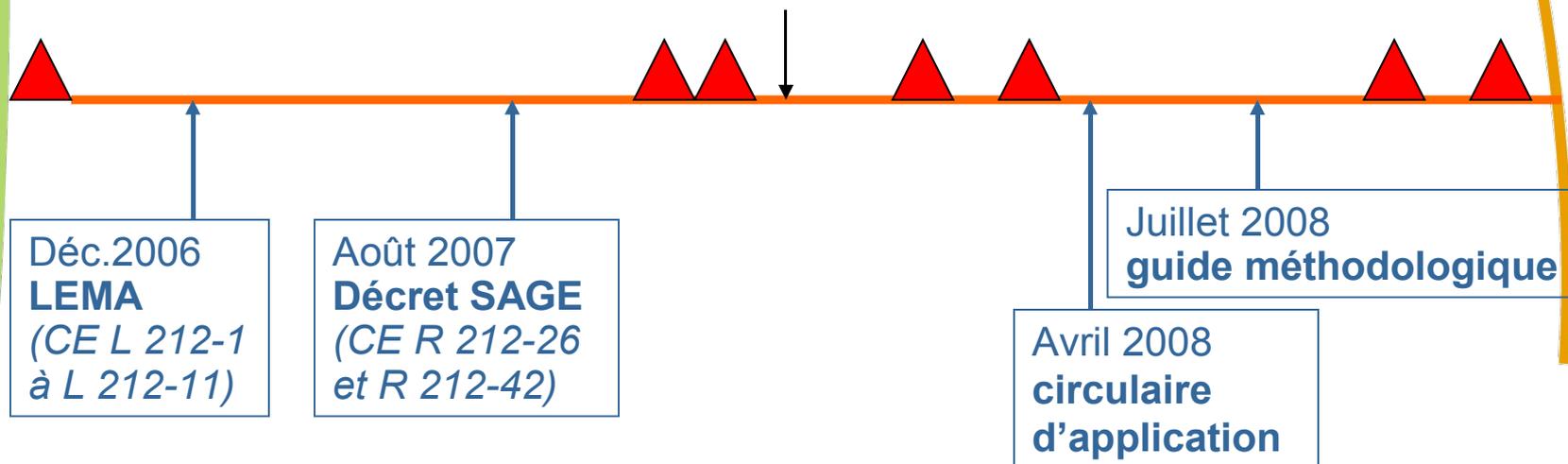
Cohérence des politiques sur l'eau

Echelle territoriale
(Bassins)

Échelle administrative



Bilan groupe national SAGE



▲ Réunions du GT SAGE

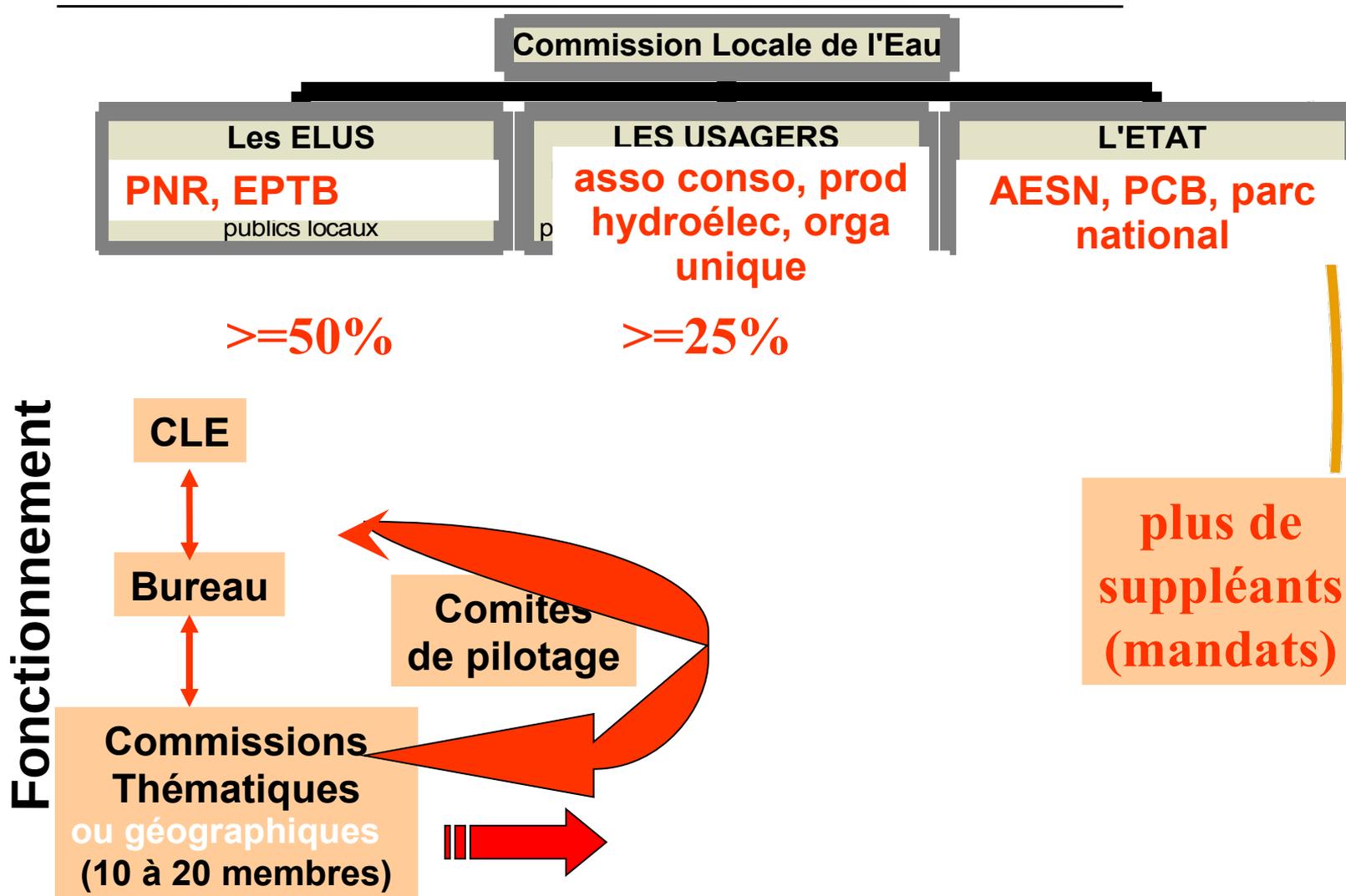
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/documentation/index.html>

Direction régionale de l'environnement d'Ile de France

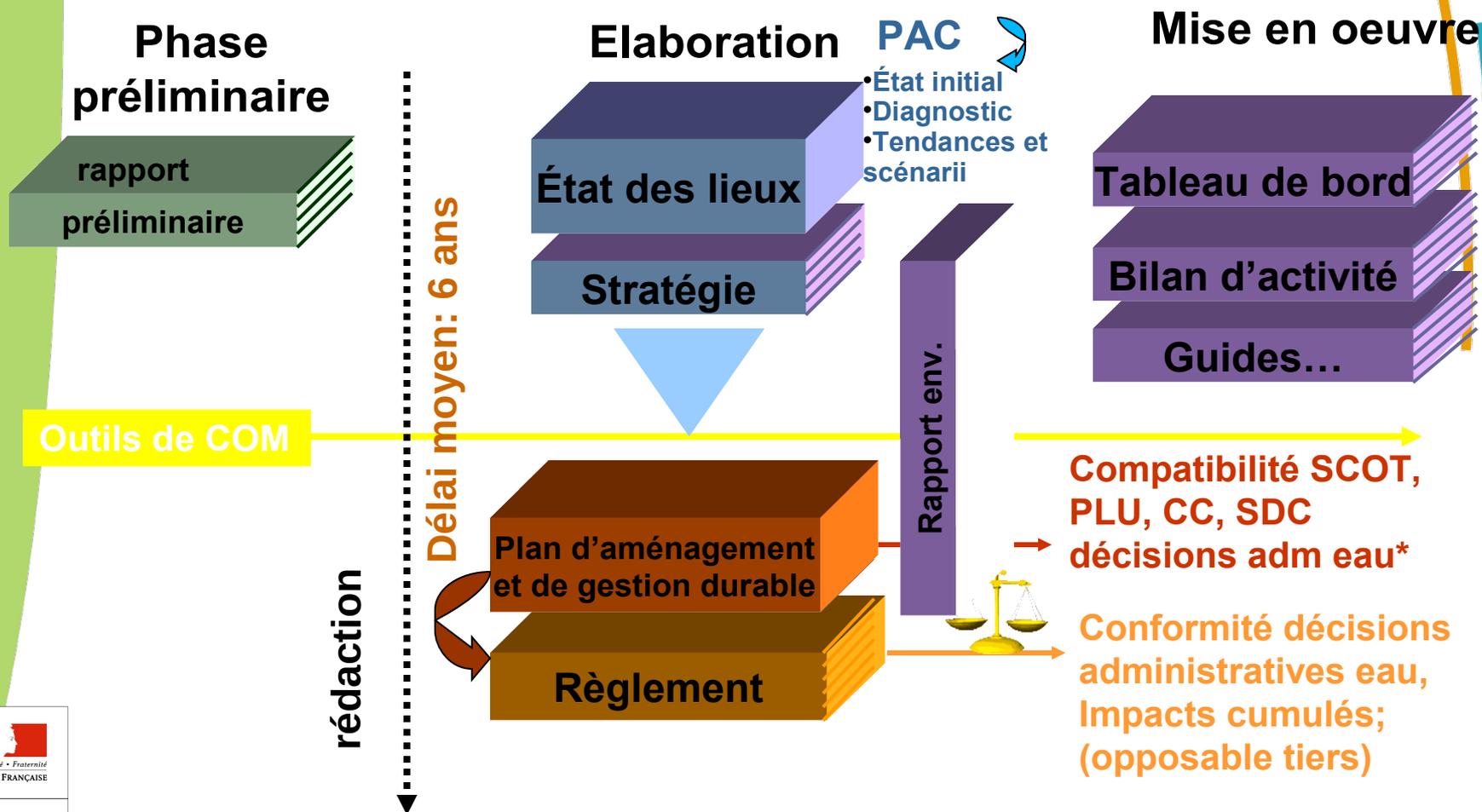
Guide SAGE Sommaire



Fonctionnement de la CLE



Déroulement du SAGE



Etat des lieux

☞ fixer un échéancier dès le démarrage

1.

2.

- ✓ MILIEUX
- ✓ USAGES
- ✓ ACTEURS

+ Evaluation du potentiel hydroélectrique

↓
Conflits?

Prise en compte SDAGE

Méthodologie DCE:

Voir guide sur <http://www.eaufrance.fr/docs/dce2004>

Zonages réglementaires (PAC)

Le SAGE doit faire état des zonages existants et les compléter le cas échéant

- zones sensibles (dir. ERU)
- zones vulnérables (nitrates)
- Natura 2000 (DOCOB)
- PPRI (zones inondables)



mesures spécifiques



Cohérence,
Prise en compte

Inventaires

- zones humides
- ZNIEFF, ZPS
- AEP (AAC)

S'y ajoutent les

Zonages locaux:

- Assainissement
- Aménagement urbain...



Scénarii du SAGE

Scénario tendancier

- ✓ **Méthode DCE**
- ✓ **Prolongement des tendances actuelles (économiques, démographiques, aménagements...)**

Variantes

- ✓ **Objectifs fixés par le SDAGE pour ME (Bon Etat 2015, 2021 ou 2027)**
- ✓ **2 types de scénarii contrastés**
 - Scénarii technico-économiques : programmes de dispositions différents
 - Scénarii stratégiques : Variantes de positionnement du SAGE
- ✓ **Scénarii issus d'ateliers de prospective participative**

Direction régionale de l'environnement d'Ile de France

Plan d'aménagement et de gestion durable (1/2)

Contenu obligatoire

- ✓ Synthèse de l'état des lieux
(dont potentiel hydroélectrique)
- ✓ Enjeux de la gestion de l'eau dans le bassin concerné
- ✓ Objectifs de gestion équilibrée et priorités à retenir
- ✓ Dispositions et conditions de réalisations
(moyens prioritaires d'atteinte des objectifs)
- ✓ Evaluation moyens matériels et financiers nécessaires et calendrier de mise en œuvre
- ✓ Délais et conditions de mise en compatibilité des dérogations prises dans le domaine de l'eau

Zonages du PAGD 
(LEMA art. L212-5-1)

Le Plan d'aménagement et de gestion durable (2/2)

Zones humides (ZHIEP)

dont Zones stratégiques gestion eau → Servitudes

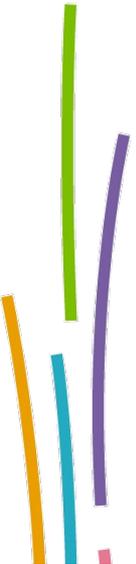
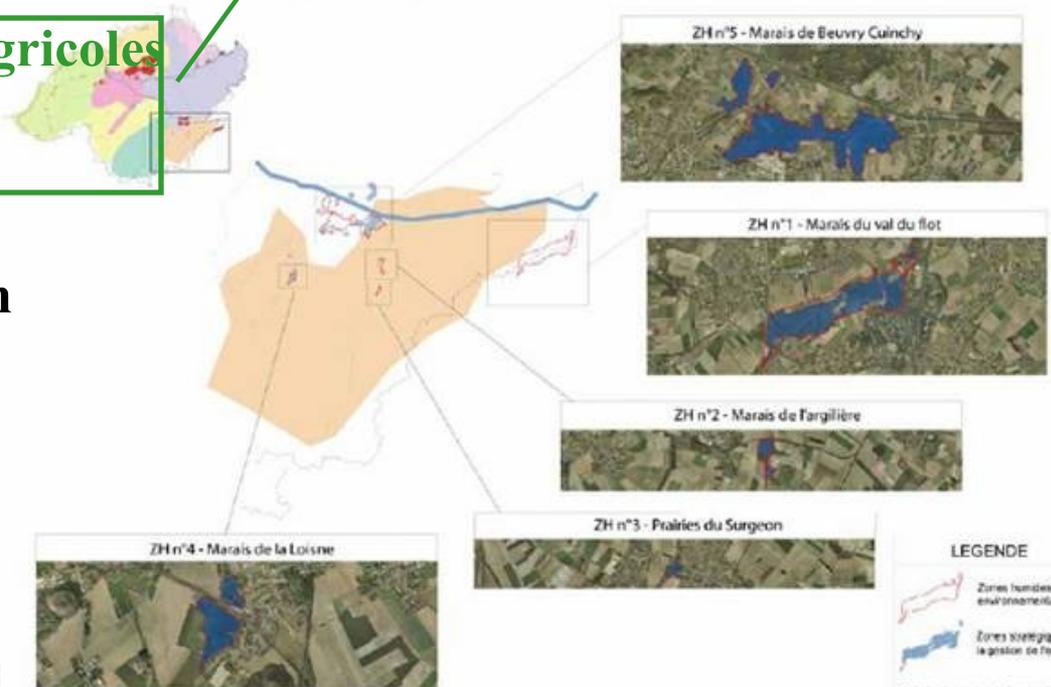
Zones de protection des aires d'alimentation de captages

Programmes d'actions préfet

Zones où l'érosion des sols agricoles compromet le bon état

Zones naturelles d'expansion des crues

ME n°8 - Canal d'Aire - Localisation des zones humides d'intérêt environnemental et des zones stratégiques pour la gestion de l'eau



Règlement du SAGE (1/3)

R 212-47

1. **priorités d'usage (répartition en % du vol. disponible)**
2. **Mesures de restauration et de préservation de la qualité de l'eau et des milieux**
(Champ d'application)
 - a) **impacts cumulés prélèvements ou rejets**
 - b) **IOTA, ICPE**
 - c) **Exploitations agricoles réalisant épandages effluents**
3. **règles particulières ZCE**
 - a) **aires AEP prioritaires (L. 211-3, II, 5°)**
 - b) **zones d'érosion**
 - c) **zones humides (ZHIEP, ZHSGE)**
4. **obligation ouverture périodique d'ouvrages identifiés dans le PAGD (objectif: transport sédiment, continuité écolo)**

Règlement du SAGE (1/3)

R 212-47

Champ d'application

Mise en oeuvre

1, 2b, 3, 4

- **IOTA (A et D)**
(L214-1)
- **ICPE**
(L214-7, L511-1 à 8)

Conformité
des
décisions

2c

- **Exploitations agri**
(épandages effluents)
(R211-50 à 52)

2a), 3

- Cas impacts cumulés (prélèvements, rejets):**
- IOTA sous seuil ou rejets réseaux collectifs
 - usages domestiques (ex: forages)

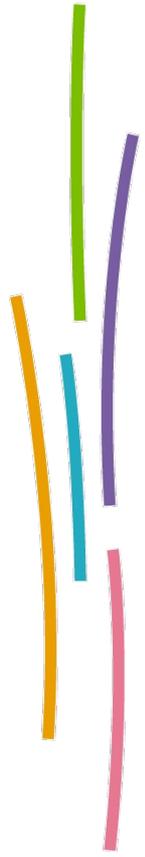
Contrôle SPE



Sanctions prévues
(5^e classe)

Règlement du SAGE (2/3)

premiers retours



Règlement du SAGE (3/3)

Premiers retours

<p>2° règles particulières d'utilisation de la ressource en eau applicables</p> <p>a) aux op entraînant impacts cumulés (prélèvements, rejets)</p>	<p>Réaliser un diagnostic de fonctionnement des stations d'épuration</p> <p>Prescription techniques particulières pour étude de zonage pluvial</p> <p>Protéger zones humides (A/D autorisées si cumulativement démontrées...)</p>
<p>b) aux IOTA et ICPE</p>	<p>stations d'épuration (diagnostic fonctionnement, traitement P et/ou N pour >EH, conformité branchements)</p> <p>Assainissement pluvial (Réflexion systématique pour mise en oeuvre de bassins d'orage, limitation R, améliorer taux collecte, mesures d'autosurveillance)</p> <p>Assainissement non collectif (points noirs)</p> <p>Substances prioritaires des rejets</p> <p>Création plans d'eau</p> <p>Protéger zones d'expansion de crues</p> <p>Remblais,</p>



Expertise juridique des SAGE

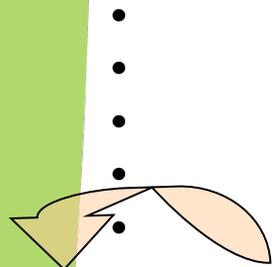
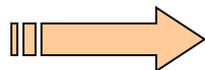
Pour

Com

-
-
-
-
-
-
-



Mise en œuvre: suivi et évaluation



outil de
COM et
d'aide à
la
décision



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

Direction régionale de l'environnement d'Ile de France

Structure porteuse

-
-
-

-
-
-

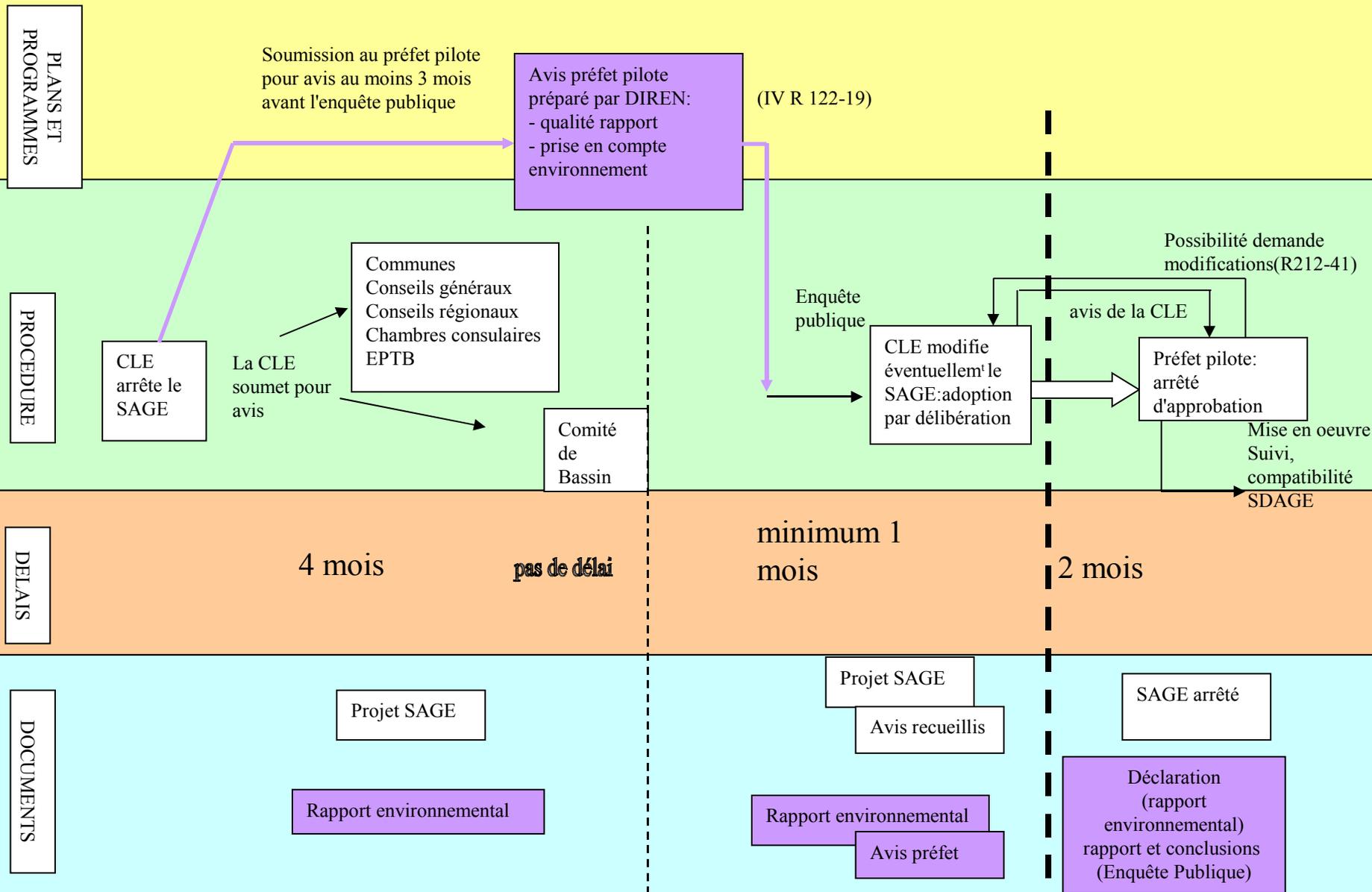
{
-
-

•

•

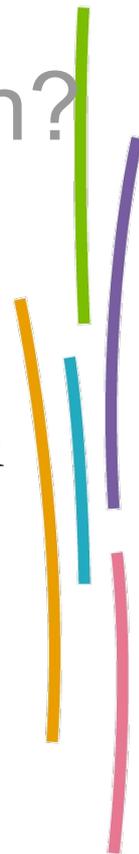


Nouvelle procédure...et rôle de la CLE

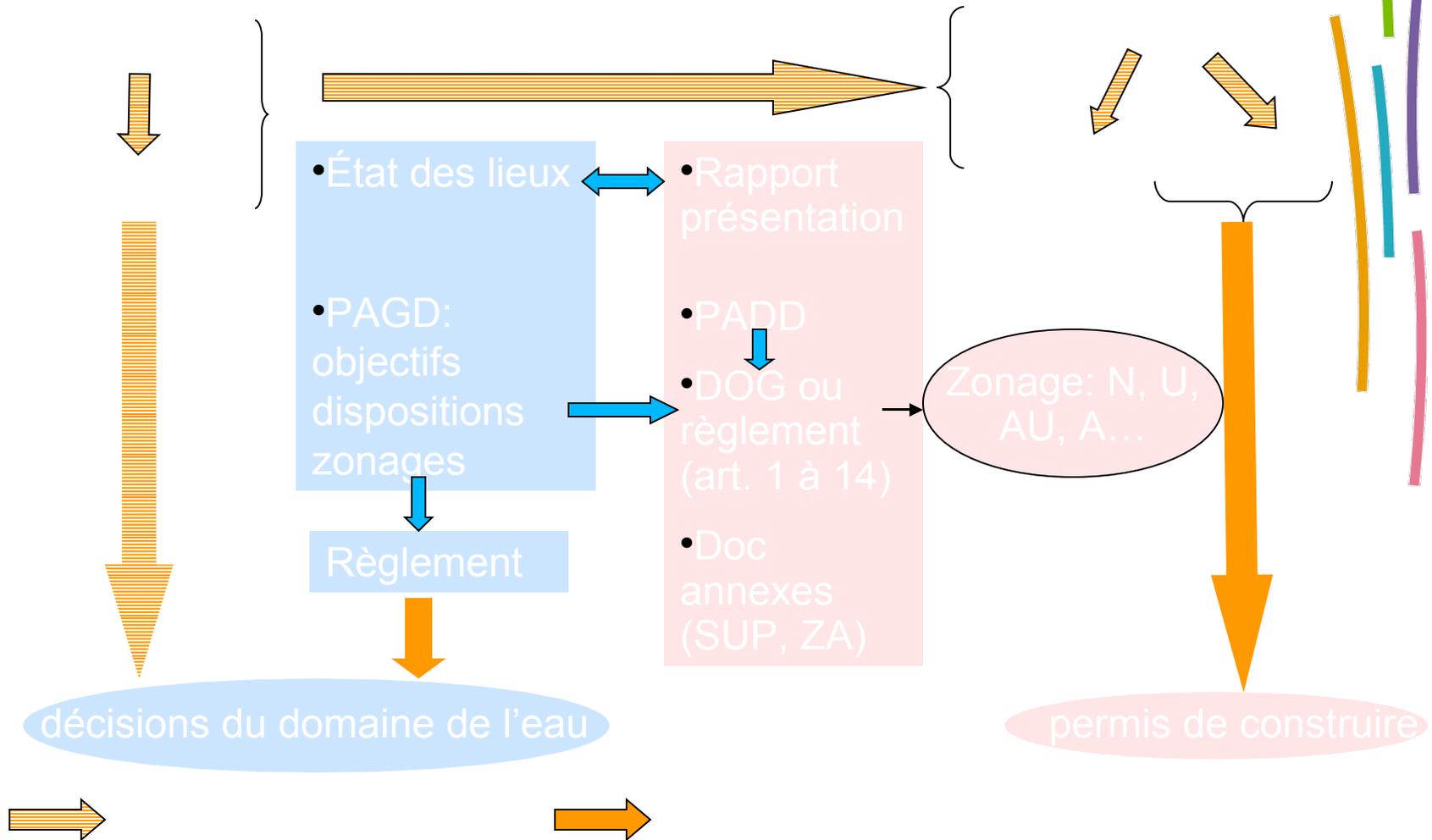


Conclusion: le SAGE 2^e génération?

- Outil de mise en œuvre des objectifs DCE
- Portée juridique accrue; Planification > programmation
- Lien plus fort eau/ aménagement
- Développer la conduite de projets
- Réflexion dès le début de la démarche sur la maîtrise d'ouvrage
- Importance de l'évaluation



SAGE et urbanisme: régl



L'eau dans les documents d'urbanisme

Les principales phases

- **Le Porter à Connaissance (continu)**

- Rappel des normes juridiques SDAGE/SAGE
- Tableau des dispositions applicables.

- **La phase d'association**

- Diagnostic des enjeux de l'eau, orientations d'aménagement.
- L'expression des enjeux liés à l'eau : Participation de la CLE.

- **L'arrêt du projet avant la mise à l'enquête**

- Avis sur la compatibilité du projet au regard du SDAGE

- **Le contrôle de légalité**

- Respect des articles L 122-1, 123-1...



SAGE et urbanisme: en pratique

Rapport stage Tristan Richard août 2008

- Des domaines de compétence bien distincts
- Pas de procédure formalisée en amont
- La pression foncière en IDF
 - intégrer à CLE: **urbanistes DDEA, DDE, CAUE, aménageurs...**) via groupe de travail
 - outils internes à développer (plaquette MIISE PPC, cahier des charges type DDE 59, ateliers aménagement durable DIREN IDF...)



SAGE et urbanisme: exemples

Objectifs du SAGE

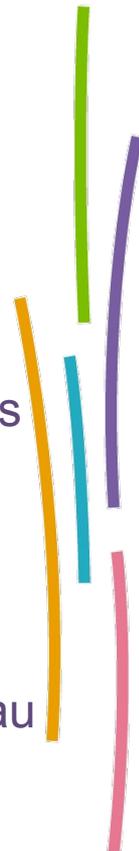
Protection des zones humides,
des écosystèmes...

Préservation des zones
inondables

Préservation de la qualité des
eaux

Inscription dans le PLU

- zonage "N"
 - interdiction remblais ou affouillements
 - mise en place d'Espaces Boisés
- Classés le long des cours d'eau
- marge de recul imposée aux constructions par rapport aux cours d'eau
 - inscription des zones inondables au PLU, respect des PPRi
 - réglementation des installations d'assainissement et des rejets
 - gestion particulière des eaux pluviales



Révision des SAGE approuvés (Mauldre, OY)

-
-
-

